

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-021

Date de la convocation : 16/04/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : M^{mes} Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN, et MM. Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir à M. Pierre LAURENT-CHAUVEY, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Vincent FLEURY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M^{me} Valentine DION.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN POUR L'AIDE A LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 23 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Valentine DION



Le Président,

Benoit SINGLIT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade	13 847,30 €	8 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade d'un pignon	13 794 €	13 500 €	6 750 €	2 700 €	3 375 €	675 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade d'un pignon	11 187 €	11 187 €	5 593,50 €	2 237,40 €	2 796.75 €	559.35 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade d'un pignon	9 748.20 €	9 630.20 €	4 815.10 €	1 926.04 €	2 407.55 €	481.51 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade d'un pignon	17 920 €	11 590 €	5 795 €	2 318 €	2 897.50 €	579.50 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation d'une façade d'un pignon	20 306 €	13 098.50 €	6 549,25 €	2 619,70 €	3 274,62 €	654,93 €
[REDACTED]	[REDACTED]	Façade	Rénovation de 2 façades	10 102.40	10 102.40	5 051.20 €	2020.48 €	2 525.63 €	505.12 €
				96 904,9€	77 108,10 €	38 554,05 €	15 421,62 €	19 277,05 €	3 855,41 €